Image not found or type unknown

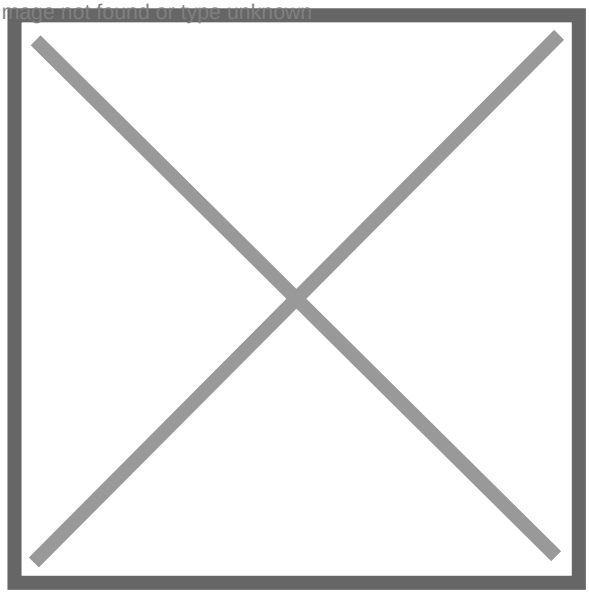

Falsification de bulletin de paie

Par **jeffdaly**, le **18/06/2011** à **19:23**

Bonjour,

j'ai été en arrêt maladie de 31/03/11 au 31/05/11 et j'ai demandé mon patron l'envoi des bulletins de puis 15/03/11 par lrar et j'ai finalement pris acte après le refus ,mais après la prise d'acte il ma envoyer mes bulletins sauf que il me dit suite au courrier de relance et notre courriers simples envoyer(jamais reçu) voici vos bulletins de paie de mai et les copie conforme de mars et avril ,mais petite précision il a falsifié les originale en marquant avec un stylo et signature copie conforme alors qui il s'agit des originale ,que dois je faire aller voir un huissier pour constater la fraude ou quoi . merci par avance de la réponse

Par **Cornil**, le **23/06/2011** à **18:09**

bonsoir jennifer
le fait de marquer "copie conforme" et de signer n'est pas une falsification à mon avis.
L'important est de savoir si le contenu prête à contestations.
Bon courage et bonne chance.

Par **jeffdaly**, le **23/06/2011** à **18:22**

bonjour ,

oui dans un sens c'est pas ne falsification mais une modification pour altérer la vérité et

pouvoir se dégager de sa responsabilité.
j'ai trouver une solution et un juriste a pris en compte le fait d'altérer la vérité

cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés